

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DJS 303 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour le déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle avec l'association "Mission locale de Paris" et une subvention ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs / projets entre le Département de Paris et la Mission locale signée le 18 décembre 2015 et ses 3 avenants successifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association "Mission locale de Paris" 49, rue Ganneron (18e) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'association "Mission locale de Paris" (51804/2017-08948) pour son action "BAFA citoyen".

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422-11, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO